

DEC 26/2020

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 12 novembre 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 12 novembre 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 26/2020 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2020

E 15307



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 11 novembre 2020
(OR. en)**

12781/20

FIN 838

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	10 novembre 2020
Destinataire:	Madame Bettina HAGEDORN, présidente du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 26/2020 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2020

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 26/2020.

p.j.: DEC 26/2020



BRUXELLES, LE 10/11/2020

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2020

SECTION III - COMMISSION TITRES: 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, A2, A3, A4, A5, A6, A7

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 26/2020

INTRODUCTION

Le projet de construction, de mise à disposition et de vente du bâtiment JMO-2 a été présenté à l'autorité budgétaire en octobre 2012.

La construction du nouveau bâtiment est réalisée par l'État luxembourgeois en vertu du «contrat-cadre relatif au préfinancement, à la construction, à la mise à disposition et à la vente d'un complexe administratif de remplacement du bâtiment Jean Monnet à Luxembourg-Kirchberg», signé le 29 juillet 2013 par la Commission, le Grand-Duché de Luxembourg et le «Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau du Kirchberg» (FUAK).

Le contrat-cadre (article 8) prévoit les dispositions suivantes: «*À tout moment à partir de la signature du présent contrat-cadre, la Commission peut procéder à des paiements anticipés. Si les paiements sont effectués avant la date de transfert de propriété de l'immeuble, ils seront déduits du "prix définitif du projet" visé à l'article 5.1.4.*»

Par ailleurs, dans son avis du 24 janvier 2013, le Parlement européen a notamment formulé les observations suivantes:

1. *«insiste, eu égard à la forte incidence budgétaire du projet, sur le strict respect du versement d'un montant minimal de 120,0 millions d'EUR à titre d'acompte lors de la période de préfinancement»;*
2. *«invite instamment la Commission à respecter son engagement de verser un acompte d'un montant supérieur au minimum de 120,0 millions d'EUR entre 2015 et 2024, afin de réduire davantage la charge des intérêts et des coûts globaux, réduisant ainsi les coûts définitifs à rembourser».*

En août 2018¹, la Commission a informé l'autorité budgétaire de l'évolution du projet JMO-2, et a obtenu un accord sur l'augmentation des dépenses à la suite de l'actualisation du projet et de l'intégration de nouvelles mesures de sécurité. Le coût du projet se monte désormais à 442,8 millions d'EUR (indice d'octobre 2017).

Dans le même document, la Commission a confirmé son intention de verser des acomptes à l'État luxembourgeois en recourant aux crédits administratifs inutilisés à la fin de chaque exercice, ce qui réduira les tranches annuelles à payer à l'avenir.

Comme indiqué dans le document de travail, partie VII (Bâtiments de la Commission), du projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021, la Commission a déjà versé trois acomptes, respectivement en 2017, 2018 et 2019, pour un montant total de 62 559 289 EUR. Le présent virement de crédits permettra à la Commission de verser à l'État luxembourgeois un quatrième acompte d'un montant de 40 729 941 EUR à la fin de 2020, ce qui portera le montant total des acomptes à 103 289 230 EUR.

¹Note Ares(2018)4372210

Financement

La Commission propose de couvrir ce besoin au moyen d'un virement de crédits de 40,7 millions d'EUR à partir des lignes suivantes, pour lesquelles les prévisions des besoins jusqu'à la fin de l'exercice font apparaître des disponibilités, à savoir:

XX 01 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires liés à l'institution	EUR	- 19 437 105
XX 01 01 02	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires de la Commission actifs dans les délégations de l'Union	EUR	- 1 109 518
16 01 02 03	Personnel externe -- Représentations de la Commission	EUR	- 136 080
A2 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires	EUR	- 532 800
A3 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires	EUR	- 372 960
A4 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires	EUR	- 92 160
A5 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires	EUR	- 156 960
A6 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires	EUR	- 329 040
A7 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires	EUR	- 112 320
30 01 13 03	Coefficients correcteurs et adaptations des indemnités transitoires	EUR	- 28 800
30 01 14 03	Adaptations des indemnités	EUR	- 58 320
30 01 15 03	Coefficients correcteurs et adaptations des pensions et des indemnités	EUR	- 18 100 358
30 01 16 01	Pensions des anciens députés au Parlement européen	EUR	- 59 760
30 01 16 02	Pensions des anciens présidents du Conseil européen et des anciens secrétaires généraux du Conseil de l'Union européenne	EUR	- 5 760
30 01 16 03	Pensions des anciens membres de la Commission	EUR	- 59 760
30 01 16 04	Pensions des anciens membres de la Cour de justice de l'Union européenne	EUR	- 90 720
30 01 16 05	Pensions des anciens membres de la Cour des comptes	EUR	- 43 200
30 01 16 06	Pensions des anciens Médiateurs européens	EUR	- 2 160
30 01 16 07	Pensions des anciens Contrôleurs européens de la protection des données	EUR	- 2 160
26 01 23 02	Acquisition et location d'immeubles à Luxembourg	EUR	+ 40 729 941

Le montant à redéployer résulte d'une indexation salariale à partir du 1^{er} juillet 2020 inférieure aux prévisions.

Conformément aux articles 64 et 65 du statut, les rémunérations des fonctionnaires et des autres agents de l'Union européenne sont actualisées chaque année, sur la base d'un rapport présenté par la Commission et fondé sur les données statistiques préparées par Eurostat en concertation avec les services nationaux de statistiques des États membres, qui reflètent la situation dans ces derniers à la date du 1^{er} juillet.

Le calcul de l'actualisation repose sur le principe du parallélisme entre l'évolution des rémunérations réelles (hors inflation) des fonctionnaires de l'Union et celle des rémunérations des fonctionnaires nationaux des États membres. Il reflète l'effet combiné de deux variables principales:

- l'indicateur spécifique (IS), qui mesure l'évolution du pouvoir d'achat des rémunérations des fonctionnaires nationaux des administrations centrales d'un échantillon de 11 États membres représentant plus de 75 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union;
- l'indice commun (IC), qui mesure l'inflation annuelle à Bruxelles et à Luxembourg calculée en pondérant la hausse nationale des prix à la consommation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) belge et l'indice des prix à la consommation (IPC) luxembourgeois en fonction de la répartition du personnel de l'Union en service dans ces États membres.

Le taux d'actualisation est obtenu à partir du produit de ces deux éléments.

Conformément à l'annexe XI, article 11 (clause d'exception) du statut, si le PIB réel de l'Union pour l'année en cours est, selon les prévisions de la Commission, en diminution et que l'indicateur spécifique est positif, une partie seulement de l'indicateur spécifique est utilisé pour calculer la valeur de l'actualisation. En cas de baisse du PIB supérieure à 3 %, l'indicateur spécifique sera fixé à 0 % pour l'exercice 2020. Lorsque la valeur de l'indicateur spécifique n'a pas été utilisée pour l'actualisation des rémunérations et des pensions en 2020, cette valeur forme la base de calcul d'une future actualisation dès que l'augmentation cumulée du PIB de l'Union devient positive.

Selon les dernières prévisions publiées par la Commission, en raison de la crise de la COVID-19, le PIB réel de l'Union pour l'année civile 2020 devrait diminuer de 8,3 %. Par conséquent, la clause d'exception sera appliquée, l'indicateur spécifique sera de 0 % et l'actualisation des rémunérations au 1^{er} juillet 2020 correspondra uniquement à l'évolution de l'indice commun (IC) sur la période comprise entre juillet 2019 et juillet 2020.

Cet IC a été confirmé à 0,7 % par Eurostat dans le rapport relatif à l'actualisation annuelle des rémunérations et des pensions publié le 31 octobre 2020, conformément aux dispositions de l'annexe XI du statut, tandis que les prévisions révisées faisaient état d'un taux d'actualisation des rémunérations à partir du 1^{er} juillet 2020 de 2,5 %, utilisé pour le budget 2020 (incidence sur 6 mois).

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2020

SECTION III - COMMISSION TITRES: 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, A2, A3, A4, A5, A6, A7

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 26/2020**ORIGINE DES CRÉDITS****DU CHAPITRE - 0101** Dépenses administratives du domaine politique «Affaires économiques et financières»

ARTICLE - 01 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Affaires économiques et financières» CND -632 907,00

DU CHAPITRE - 0201 Dépenses administratives du domaine politique «Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME»

ARTICLE - 02 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME» CND -801 755,00

DU CHAPITRE - 0301 Dépenses administratives du domaine politique «Concurrence»

ARTICLE - 03 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Concurrence» CND -847 507,00

DU CHAPITRE - 0401 Dépenses administratives du domaine politique «Emploi, affaires sociales et inclusion»

ARTICLE - 04 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Emploi, affaires sociales et inclusion» CND -643 800,00

DU CHAPITRE - 0501 Dépenses administratives du domaine politique «Agriculture et développement rural»

ARTICLE - 05 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Agriculture et développement rural» CND -898 706,00

DU CHAPITRE - 0601 Dépenses administratives du domaine politique «Mobilité et transports»

ARTICLE - 06 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Mobilité et transports» CND -339 874,00

DU CHAPITRE - 0701 Dépenses administratives du domaine politique «Environnement»

ARTICLE - 07 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Environnement» CND -417 217,00

DU CHAPITRE - 0801 Dépenses administratives du domaine politique «Recherche et innovation»

ARTICLE - 08 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Recherche et innovation» CND -54 467,00

DU CHAPITRE - 0901 Dépenses administratives du domaine politique «Réseaux de communication, contenu et technologies»

ARTICLE - 09 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Réseaux de communication, contenu et technologies» CND -403 056,00

DU CHAPITRE - 1101 Dépenses administratives du domaine politique «Affaires maritimes et pêche»

ARTICLE - 11 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Affaires maritimes et pêche» CND -278 871,00

DU CHAPITRE - 1201 Dépenses administratives du domaine politique «Stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux»		
ARTICLE - 12 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux»	CND	-337 695,00
DU CHAPITRE - 1301 Dépenses administratives du domaine politique «Politique régionale et urbaine»		
ARTICLE - 13 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Politique régionale et urbaine»	CND	-581 708,00
DU CHAPITRE - 1401 Dépenses administratives du domaine politique «Fiscalité et union douanière»		
ARTICLE - 14 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Fiscalité et union douanière»	CND	-456 434,00
DU CHAPITRE - 1501 Dépenses administratives du domaine politique «Éducation et culture»		
ARTICLE - 15 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Éducation et culture»	CND	-432 468,00
DU CHAPITRE - 1601 Dépenses administratives du domaine politique «Communication»		
ARTICLE - 16 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Communication»	CND	-647 068,00
POSTE - 16 01 02 03 Personnel externe -- Représentations de la Commission	CND	-136 080,00
DU CHAPITRE - 1701 Dépenses administratives du domaine politique «Santé et sécurité alimentaire»		
ARTICLE - 17 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Santé et sécurité alimentaire»	CND	-673 213,00
DU CHAPITRE - 1801 Dépenses administratives du domaine politique «Migration et affaires intérieures»		
ARTICLE - 18 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Migration et affaires intérieures»	CND	-482 578,00
DU CHAPITRE - 1901 Dépenses administratives du domaine politique «Instruments de politique étrangère»		
POSTE - 19 01 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires -- Siège	CND	-78 432,00
POSTE - 19 01 01 02 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires -- Délégations de l'Union	CND	-16 103,00
DU CHAPITRE - 2001 Dépenses administratives du domaine politique «Commerce»		
POSTE - 20 01 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires -- Siège	CND	-514 169,00
POSTE - 20 01 01 02 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires -- Délégations de l'Union	CND	-133 657,00

DU CHAPITRE - 2101 Dépenses administratives du domaine politique «Coopération internationale et développement»		
POSTE - 21 01 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires -- Siège	CND	-618 745,00
POSTE - 21 01 01 02 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires -- Délégations de l'Union	CND	-755 246,00
DU CHAPITRE - 2201 Dépenses administratives du domaine politique «Voisinage et négociations d'élargissement»		
POSTE - 22 01 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires -- Siège	CND	-333 338,00
POSTE - 22 01 01 02 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires -- Délégations de l'Union	CND	-204 512,00
DU CHAPITRE - 2301 Dépenses administratives du domaine politique «Aide humanitaire et protection civile»		
ARTICLE - 23 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Aide humanitaire et protection civile»	CND	-285 407,00
DU CHAPITRE - 2401070001 DÉPENSES ADMINISTRATIVES		
ARTICLE - A3 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires	CND	-372 960,00
DU CHAPITRE - 2501 Dépenses administratives du domaine politique «Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique»		
POSTE - 25 01 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires	CND	-1 746 214,00
DU CHAPITRE - 2601 Dépenses administratives du domaine politique «Administration de la Commission»		
ARTICLE - 26 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Administration de la Commission»	CND	-1 532 703,00
DU CHAPITRE - 2601090001 DÉPENSES ADMINISTRATIVES		
ARTICLE - A2 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires	CND	-532 800,00
DU CHAPITRE - 2601200001 DÉPENSES ADMINISTRATIVES		
ARTICLE - A4 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires	CND	-92 160,00
DU CHAPITRE - 2601210001 DÉPENSES ADMINISTRATIVES		
ARTICLE - A5 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires	CND	-156 960,00
DU CHAPITRE - 2601220101 DÉPENSES ADMINISTRATIVES		
ARTICLE - A6 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires	CND	-329 040,00

DU CHAPITRE - 2601230101 DÉPENSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE - A7 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires CND -112 320,00

DU CHAPITRE - 2701 Dépenses administratives du domaine politique «Budget»

ARTICLE - 27 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Budget» CND -446 630,00

DU CHAPITRE - 2801 Dépenses administratives du domaine politique «Audit»

ARTICLE - 28 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Audit» CND -159 043,00

DU CHAPITRE - 2901 Dépenses administratives du domaine politique «Statistiques»

ARTICLE - 29 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Statistiques» CND -631 818,00

DU CHAPITRE - 3001 Dépenses administratives du domaine politique «Pensions et dépenses connexes»

POSTE - 30 01 13 03 Coefficients correcteurs et adaptations des indemnités transitoires CND -28 800,00

POSTE - 30 01 14 03 Adaptations des indemnités CND -58 320,00

POSTE - 30 01 15 03 Coefficients correcteurs et adaptations des pensions et des indemnités CND -18 100 358,00

POSTE - 30 01 16 01 Pensions des anciens députés au Parlement européen CND -59 760,00

POSTE - 30 01 16 02 Pensions des anciens présidents du Conseil européen et des anciens secrétaires généraux du Conseil de l'Union européenne CND -5 760,00

POSTE - 30 01 16 03 Pensions des anciens membres de la Commission CND -59 760,00

POSTE - 30 01 16 04 Pensions des anciens membres de la Cour de justice de l'Union européenne CND -90 720,00

POSTE - 30 01 16 05 Pensions des anciens membres de la Cour des comptes CND -43 200,00

POSTE - 30 01 16 06 Pensions des anciens Médiateurs européens CND -2 160,00

POSTE - 30 01 16 07 Pensions des anciens Contrôleurs européens de la protection des données CND -2 160,00

DU CHAPITRE - 3101 Dépenses administratives du domaine politique «Services linguistiques»

ARTICLE - 31 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Services linguistiques» CND -2 994 599,00

DU CHAPITRE - 3201 Dépenses administratives du domaine politique «Énergie»

ARTICLE - 32 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Énergie»	CND	-593 691,00
--	-----	-------------

DU CHAPITRE - 3301 Dépenses administratives du domaine politique «Justice et consommateurs»

ARTICLE - 33 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Justice et consommateurs»	CND	-392 162,00
---	-----	-------------

DU CHAPITRE - 3401 Dépenses administratives du domaine politique «Action pour le climat»

ARTICLE - 34 01 01 Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Action pour le climat»	CND	-180 830,00
--	-----	-------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2601 Dépenses administratives du domaine politique «Administration de la Commission»

POSTE - 26 01 23 02 Acquisition et location d'immeubles à Luxembourg	CND	40 729 941,00
--	-----	---------------

Ligne / Intitulé						
Budget initial + BR (1)	Virements (2)	Exécution (3)	Montant disponible (4)=(1)+(2)-(3)	Virement proposé (5)	Variation (5/1)	Total (4±5)
CND - 01 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Affaires économiques et financières»						
71 340 664,00	0,00	70 461 625,97	879 038,03	-632 907,00	-0,89 %	246 131,03
CND - 02 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME»						
90 373 028,00	0,00	89 259 478,97	1 113 549,03	-801 755,00	-0,89 %	311 794,03
CND - 03 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Concurrence»						
95 530 186,00	0,00	94 353 091,99	1 177 094,01	-847 507,00	-0,89 %	329 587,01
CND - 04 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Emploi, affaires sociales et inclusion»						
72 568 559,00	0,00	71 674 391,18	894 167,82	-643 800,00	-0,89 %	250 367,82
CND - 05 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Agriculture et développement rural»						
101 301 289,00	0,00	100 053 085,22	1 248 203,78	-898 706,00	-0,89 %	349 497,78
CND - 06 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Mobilité et transports»						
38 310 306,00	0,00	37 838 258,04	472 047,96	-339 874,00	-0,89 %	132 173,96
CND - 07 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Environnement»						
47 028 357,00	0,00	46 448 887,85	579 469,15	-417 217,00	-0,89 %	162 252,15
CND - 08 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Recherche et innovation»						
6 139 472,00	0,00	6 063 823,28	75 648,72	-54 467,00	-0,89 %	21 181,72
CND - 09 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Réseaux de communication, contenu et technologies»						
45 432 094,00	0,00	44 872 293,49	559 800,51	-403 056,00	-0,89 %	156 744,51
CND - 11 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Affaires maritimes et pêche»						
31 434 097,00	0,00	31 046 775,56	387 321,44	-278 871,00	-0,89 %	108 450,44
CND - 12 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux»						
38 064 726,00	0,00	37 595 704,01	469 021,99	-337 695,00	-0,89 %	131 326,99
CND - 13 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Politique régionale et urbaine»						
65 569 562,00	0,00	64 761 633,76	807 928,24	-581 708,00	-0,89 %	226 220,24
CND - 14 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Fiscalité et union douanière»						
51 448 776,00	0,00	50 814 839,78	633 936,22	-456 434,00	-0,89 %	177 502,22
CND - 15 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Éducation et culture»						
48 747 408,00	0,00	48 146 757,20	600 650,80	-432 468,00	-0,89 %	168 182,80
CND - 16 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Communication»						
72 936 929,00	0,00	72 038 222,27	898 706,73	-647 068,00	-0,89 %	251 638,73
CND - 16 01 02 03 - Personnel externe -- Représentations de la Commission						
17 712 000,00	1 150 000,00	18 143 459,10	718 540,90	-136 080,00	-0,77 %	582 460,90
CND - 17 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Santé et sécurité alimentaire»						
75 883 874,00	0,00	74 948 855,87	935 018,13	-673 213,00	-0,89 %	261 805,13
CND - 18 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Migration et affaires intérieures»						
54 395 721,00	0,00	53 725 473,44	670 247,56	-482 578,00	-0,89 %	187 669,56
CND - 19 01 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires -- Siège						
8 840 840,00	0,00	8 731 905,85	108 934,15	-78 432,00	-0,89 %	30 502,15

Ligne / Intitulé						
Budget initial + BR (1)	Virements (2)	Exécution (3)	Montant disponible (4)=(1)+(2)-(3)	Virement proposé (5)	Variation (5/1)	Total (4±5)
CND - 19 01 01 02 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires -- Délégations de l'Union						
1 998 766,00	0,00	1 943 236,25	55 529,75	-16 103,00	-0,81 %	39 426,75
CND - 20 01 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires -- Siège						
57 956 616,00	0,00	57 242 492,16	714 123,84	-514 169,00	-0,89 %	199 954,84
CND - 20 01 01 02 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires -- Délégations de l'Union						
16 589 761,00	0,00	16 128 864,03	460 896,97	-133 657,00	-0,81 %	327 239,97
CND - 21 01 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires -- Siège						
69 744 402,00	0,00	68 885 032,61	859 369,39	-618 745,00	-0,89 %	240 624,39
CND - 21 01 01 02 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires -- Délégations de l'Union						
93 742 140,00	0,00	91 137 794,60	2 604 345,40	-755 246,00	-0,81 %	1 849 099,40
CND - 22 01 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires -- Siège						
37 573 569,00	0,00	37 110 598,88	462 970,12	-333 338,00	-0,89 %	129 632,12
CND - 22 01 01 02 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires -- Délégations de l'Union						
25 384 333,00	0,00	24 679 105,12	705 227,88	-204 512,00	-0,81 %	500 715,88
CND - 23 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Aide humanitaire et protection civile»						
32 170 833,00	0,00	31 774 433,73	396 399,27	-285 407,00	-0,89 %	110 992,27
CND - 25 01 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires						
196 831 474,00	0,00	194 406 176,24	2 425 297,76	-1 746 214,00	-0,89 %	679 083,76
CND - 26 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Administration de la Commission»						
172 764 744,00	0,00	170 635 989,19	2 128 754,81	-1 532 703,00	-0,89 %	596 051,81
CND - 26 01 23 02 - Acquisition et location d'immeubles à Luxembourg						
45 239 000,00	-300 000,00	43 533 000,00	1 406 000,00	40 729 941,00	90,03 %	42 135 941,00
CND - 27 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Budget»						
50 343 671,00	0,00	49 723 351,55	620 319,45	-446 630,00	-0,89 %	173 689,45
CND - 28 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Audit»						
17 927 259,00	0,00	17 706 364,72	220 894,28	-159 043,00	-0,89 %	61 851,28
CND - 29 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Statistiques»						
71 217 876,00	0,00	70 340 350,89	877 525,11	-631 818,00	-0,89 %	245 707,11
CND - 30 01 13 03 - Coefficients correcteurs et adaptations des indemnités transitoires						
45 000,00	0,00	16 200,00	28 800,00	-28 800,00	-64,00 %	0,00
CND - 30 01 14 03 - Adaptations des indemnités						
81 000,00	0,00	22 680,00	58 320,00	-58 320,00	-72,00 %	0,00
CND - 30 01 15 03 - Coefficients correcteurs et adaptations des pensions et des indemnités						
76 554 000,00	0,00	58 453 641,00	18 100 359,00	-18 100 358,00	-23,64 %	1,00
CND - 30 01 16 01 - Pensions des anciens députés au Parlement européen						
6 770 000,00	0,00	6 710 240,00	59 760,00	-59 760,00	-0,88 %	0,00
CND - 30 01 16 02 - Pensions des anciens présidents du Conseil européen et des anciens secrétaires généraux du Conseil de l'Union européenne						
634 000,00	0,00	628 240,00	5 760,00	-5 760,00	-0,91 %	0,00
CND - 30 01 16 03 - Pensions des anciens membres de la Commission						
6 715 000,00	0,00	6 655 240,00	59 760,00	-59 760,00	-0,89 %	0,00

Ligne / Intitulé						
Budget initial + BR (1)	Virements (2)	Exécution (3)	Montant disponible (4)=(1)+(2)-(3)	Virement proposé (5)	Variation (5/1)	Total (4±5)
CND - 30 01 16 04 - Pensions des anciens membres de la Cour de justice de l'Union européenne						
10 180 000,00	0,00	10 089 280,00	90 720,00	-90 720,00	-0,89 %	0,00
CND - 30 01 16 05 - Pensions des anciens membres de la Cour des comptes						
4 856 000,00	0,00	4 812 800,00	43 200,00	-43 200,00	-0,89 %	0,00
CND - 30 01 16 06 - Pensions des anciens Médiateurs européens						
254 000,00	0,00	251 840,00	2 160,00	-2 160,00	-0,85 %	0,00
CND - 30 01 16 07 - Pensions des anciens Contrôleurs européens de la protection des données						
181 000,00	0,00	178 840,00	2 160,00	-2 160,00	-1,19 %	0,00
CND - 31 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Services linguistiques»						
337 548 176,00	0,00	333 389 009,74	4 159 166,26	-2 994 599,00	-0,89 %	1 164 567,26
CND - 32 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Énergie»						
66 920 245,00	0,00	66 095 674,02	824 570,98	-593 691,00	-0,89 %	230 879,98
CND - 33 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Justice et consommateurs»						
44 204 199,00	0,00	43 659 528,26	544 670,74	-392 162,00	-0,89 %	152 508,74
CND - 34 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Action pour le climat»						
20 383 048,00	0,00	20 131 894,28	251 153,72	-180 830,00	-0,89 %	70 323,72
CND - A2 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires						
60 178 000,00	0,00	57 140 000,00	3 038 000,00	-532 800,00	-0,89 %	2 505 200,00
CND - A3 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires						
42 532 000,00	0,00	41 244 500,00	1 287 500,00	-372 960,00	-0,88 %	914 540,00
CND - A4 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires						
10 431 000,00	0,00	10 338 840,00	92 160,00	-92 160,00	-0,88 %	0,00
CND - A5 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires						
17 730 000,00	0,00	17 565 750,00	164 250,00	-156 960,00	-0,89 %	7 290,00
CND - A6 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires						
37 162 000,00	0,00	31 386 681,00	5 775 319,00	-329 040,00	-0,89 %	5 446 279,00
CND - A7 01 01 - Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires						
12 708 000,00	0,00	11 808 680,00	899 320,00	-112 320,00	-0,88 %	787 000,00
Total PRÉLÈVEMENT CP				0,00		
Total RENFORCEMENT CP				0,00		
Total PRÉLÈVEMENT CE				0,00		
Total RENFORCEMENT CE				0,00		
Total PRÉLÈVEMENT CND				-40 729 941,00		
Total RENFORCEMENT CND				40 729 941,00		